



«Ignorance est mère de tous les maux». Rabelais

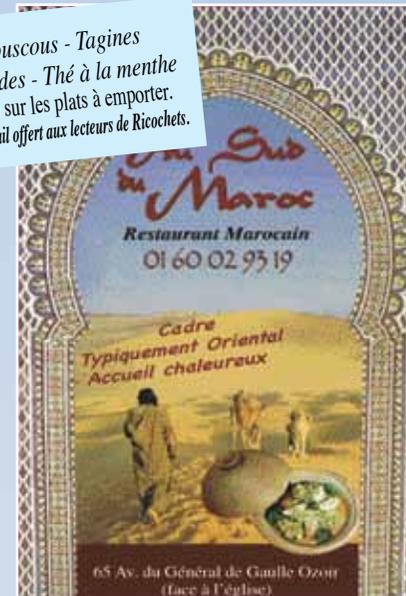
# Ricochets

2 €

«Paroles d'Ozair»

n° 55 : septembre-octobre-novembre 2014

Couscous - Tagines  
Grillades - Thé à la menthe  
- 10% sur les plats à emporter.  
Un cocktail offert aux lecteurs de Ricochets.



## C'est reparti (suite)...

Après le premier étage - celui des fondateurs Isabelle et Jean-Louis Soulié - puis le second propulsé par Monique Bellas, la fusée *Ricochets* entame une nouvelle mue et allume les moteurs à ergol liquide de son troisième élément propulseur. Aux commandes du système de pilotage, une équipe en grande partie renouvelée avec une rafraîchissante proportion de petits nouveaux, jusqu'alors simples lecteurs. On se frotte les yeux: quoi, un journal sans vrais pros de l'info? Eh oui, confiance et enthousiasme, voilà le miracle *Ricochets*... Et ça marche, vous allez pouvoir en juger en lisant ce premier numéro.

Soyons honnêtes, s'ils prennent leur retraite, les "pros" sont quand même présents, mais en coulisses, juste pour donner le coup de main nécessaire. Ils veilleront surtout à ce que les nouveaux ne tombent pas dans les pièges que certains, comme toujours, se feront un plaisir de leur tendre. Voilà treize ans que le petit jeu dure, ils ont acquis une bonne expérience. Bonne lecture à celles et ceux qui nous honorent de leur confiance. Et n'oubliez pas de faire connaître votre journal préféré à tous les citoyens qui en ignorent encore l'existence.

GUY THOMAS  
RÉDACTEUR EN CHEF

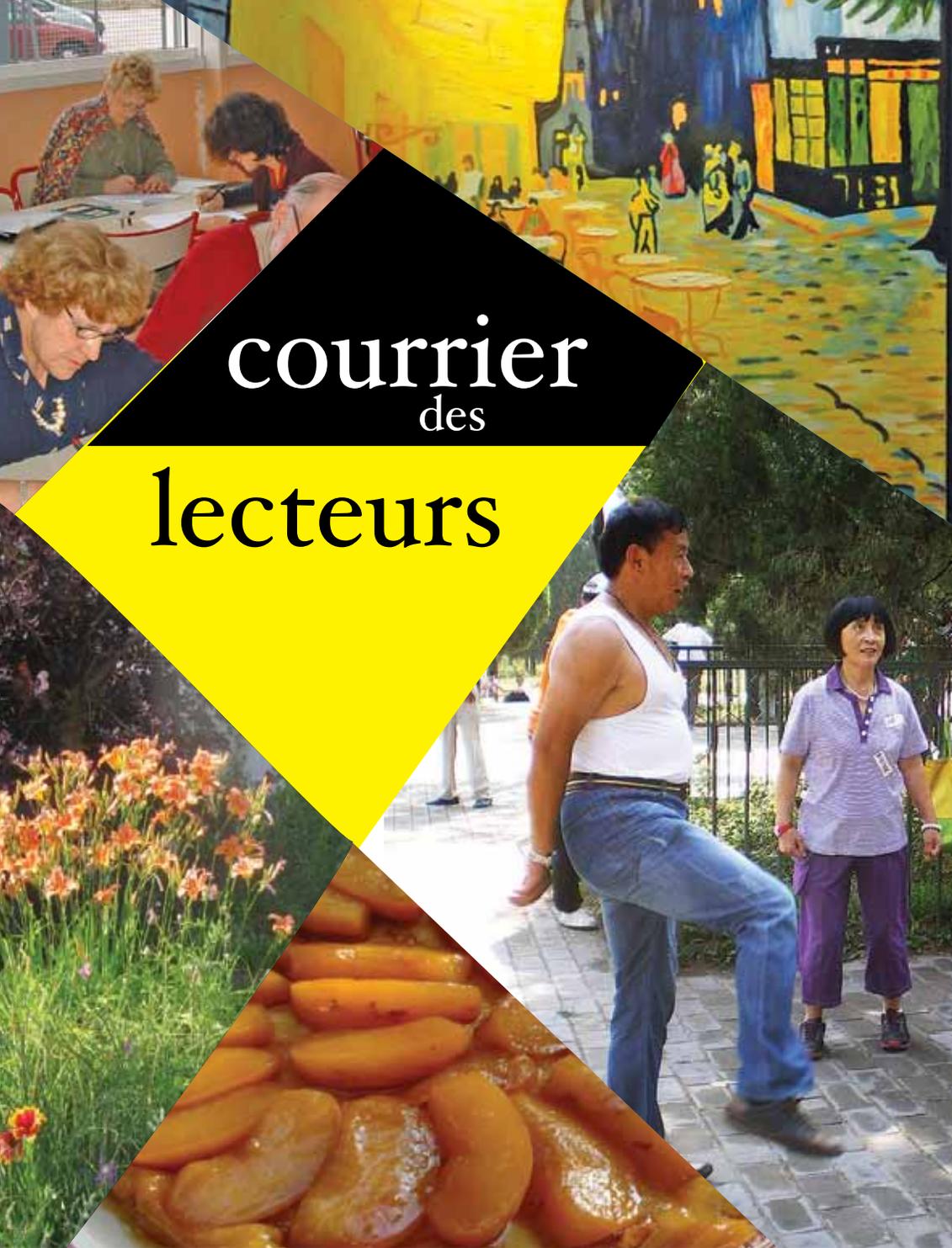
## Sommaire

- Courrier : p 2-3
- La Chine : p 4
- Tarte Tatin : p 5
- Vie locale : p 6, 7, 8  
(S<sup>te</sup> Thérèse, procès, circulation, Arc boisé, Clos de la vigne, rentrée scolaire)
- Lutte anticorruption : p 9
- Jardinage : p 10 et 11
- Culture : p 12
- Associations : p 13
- Tribunes libres : p 14
- Interco p 15
- Commerces : p 16

# La liberté est un jardin

# qui meurt si on oublie de l'entretenir

(R. Aron)



# courrier des lecteurs

La scène se passe à la Brèche-aux-loups où, récemment, une mère de famille, madame B, ouvre sa porte à la police municipale venue interpellier son fils Arthur, onze ans, coupable d'un délit. Au poste de police le gamin en larmes avoue son crime : il a dérangé les canards et laissé tomber un de leurs œufs. Une dame âgée l'a surpris dans une zone réservée aux canards, il avait dû escalader un grillage, attiré par un œuf de cane isolé. Maladroitement il l'a laissé tomber. Peut-être a-t-il voulu le déplacer ou jouer avec, on ne saura jamais les motivations de l'enfant. Le policier zélé argumente devant la mère et l'enfant: «Vous savez, on commence comme ça et on ne sait jamais comment ça finit.» Est-ce à dire que qui casse un œuf vole un bœuf ?

LILOU DE LA BRÈCHE

*Ce rappel au respect de nos canards devait être fait par la vieille dame, peut-être ne s'en est-elle pas privée, mais son appel à la police municipale est curieux. S'il s'est voulu dissuasif il y a un doute sur sa légalité. En effet, si les voies du quartier rétrocedées à la Ville sont maintenant de son ressort pour l'entretien et la réglementation, il n'en va pas de même pour les espaces verts. Donc la police municipale n'avait rien à faire là. En outre, ces "policiers" ne sont pas de vrais policiers, mais des agents municipaux. En cas de vols, pillages, casses... ils n'ont qu'un rôle de constat et d'appel à la police nationale... juste une présence en uniforme qui s'espère dissuasive.*

## Exprimez-vous

Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe à la barre de l'insubmersible *Ricochets*, de nouveaux noms pointent le bout de leur nez, d'inédites rubriques font leur apparition (jardinage, « comment ça marche », critique littéraire), de nouveaux réseaux se mettent en place (twitter)... et voilà que le rédacteur en chef, ô scandale, s'installe sur l'espace réservé aux lecteurs. Que l'on se rassure, c'est pour la bonne cause et il n'y aura point de récidive. Ce que je voulais vous dire est simple : ceux qui font *Ricochets* ne sont pas des professionnels mais des gens comme vous, désireux de ne pas voir disparaître un organe d'information vraiment libre, vraiment indépendant. Si la pérennité de ce journal dépend dans une large mesure de l'équipe qui s'est constituée autour de quelques vieux briscards, elle dépend aussi - beaucoup - de chacun des habitants d'Ozoir-la-Ferrière et des communes voisines. C'est pourquoi je leur lance cet appel qui, sans être angoissé, n'en est pas moins pressant : écrivez-nous (courrier, Twitter...), critiquez-nous, faites-nous part de vos suggestions concernant *Ricochets* mais aussi la marche de nos villes. Donnez vos avis sans aucune restriction. Surtout montrez l'intérêt que vous portez à nos écrits en corrigeant nos inexactitudes, en sollicitant des éclaircissements, en applaudissant (cela fait toujours plaisir...) les articles qui vous ont intéressés. Enfin, exprimez vous... Vraiment.

GUY THOMAS,  
RÉDACTEUR EN CHEF

Retrouvez tous les anciens numéros de Ricochets sur le site de Paroles d'Ozoir  
<http://parolesdozoir.free.fr>

Version pour Android (tablettes et smartphones)  
chercher «Ricochets2» sur le Play Store

Votre CUISINE comme vous l'avez rêvée



du classique  
au contemporain  
à partir de  
2000 €

Casa LUBE Design

cuisines - salle-de-bains - rangements  
20bis, ave du Général Leclerc à Ozoir la F.

(entre Caisse d'Epargne et BNP)

[www.cucinelube.it](http://www.cucinelube.it) [casalube@wanadoo.fr](mailto:casalube@wanadoo.fr) 01 60 34 55 55

## Bulletin d'abonnement

à retourner à «Paroles d'Ozoir»  
Anne-Claire Darré, 20 rue Aristide Bruant  
77330 Ozoir-la-Ferrière

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Je m'abonne pour 10 numéros à Ricochets.  
Je joins un chèque de 20 € à l'ordre de «Paroles d'Ozoir».

Signature

55

# Ricochets

n°55 : septembre-octobre-novembre 2014

Trimestriel édité par «Paroles d'Ozoir»  
20, rue Aristide Bruant - 77330 Ozoir-la-Ferrière

Directeur de la publication : Jean-Louis Soulié.

Rédacteur en chef : Guy Thomas.

Numéro ISSN : 1630-3806.

N° Commission paritaire : 1215 G 82272.

Imprimerie : CSP 19, rue de Verdun - 77410 Claye-Souilly

Dépôt légal : septembre 2014.

Le numéro : 2 euros.

Abonnement (10 numéros) : 20 euros.

Renseignements : 07.88.48.50.41.

E-mail : thomasguy.ric@outlook.fr

Site : <http://parolesdozoir.free.fr>

Compte Twitter : @RicochetsOzoir

Ont contribué à la réalisation de ce numéro:

Christiane Bachelier, Monique Bellas, François Carbonel,  
Claire-Lucie Cziffra, Roger Collerais, Anne-Claire Darré,  
Christiane et Jacky Laurent, Marc-Emmanuel Mage, Aline  
Palomares, Jean-Louis Soulié, Guy Thomas, Jasmine  
Trouillez, Bruno Wittmayer.

**P**arce que «le monde bouge», une banque bien connue facture les frais de tenue de compte 5€ par mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. C'est abusif et même illégal. Mais tant pis pour ceux qui ne s'en aperçoivent pas. Car une simple réclamation suffit à annuler l'opération.

CLAUDE GUYOT

**L**ors d'un Conseil municipal d'avant vacances, un lot du marché de fournitures de «matériels divers» ayant été retiré en raison d'un vice de forme dénoncé par un groupe municipal d'opposition, monsieur le maire a refusé de donner la parole au représentant dudit groupe au prétexte qu'il avait « déjà fait assez de mal » en signalant cette anomalie. Qu'aurait-il dû faire ? L'approuver ? Dénoncer une irrégularité: quel crime abominable.

JEREMY M.

**D**oté d'une subvention annuelle de 53.000 euros, le cinéma Pierre Brasseur s'était vu accorder l'an passé 10.000 euros de rallonge (pas exceptionnelle mais complémentaire et nécessaire, selon M. le maire) l'an passé. Celle-ci ne sera pas reconduite en 2014. Consolons-nous : un parking est programmé entre la salle Acapulco et l'Espace social avec réservoir de récupération. Et puis une demande de subvention a été faite pour la création d'un terrain synthétique à la place du stabilisé au stade des Trois sapins.

JEAN-PAUL S.

**À** lire Ricochets il m'arrive parfois de me demander si vous êtes le journal de la liste d'opposition *Ensemble*. Tel n'est pas le cas, je l'imagine, mais pourquoi ne donnez-vous pas la parole à la majorité dans vos Tribunes libres? P. H.

La rédaction a déjà, en diverses occasions, répondu à ces questions. Inutile donc d'y revenir longuement. *Ricochets* est né d'une forte insatisfaction concernant l'information à Ozoir où tout est verrouillé depuis plus de dix ans avec pour seul lieu d'expression un bulletin municipal officiel par nature partial. Certains rédacteurs de *Ricochets*, pas tous loin de là, se sont retrouvés candidats, en 2008 et 2014, sur des listes d'opposition dont *Ensemble*. C'était leur droit dès lors qu'ils ne faisaient pas état publiquement de ce choix. En revanche, ni le directeur de publication, ni le rédacteur en chef ne sont apparentés à un groupe politique. Cela figure dans notre charte. Quant aux pages "tribunes libres" (nées elles aussi d'un refus du maire de donner la parole à ses opposants, il a fallu une décision de Justice pour l'obliger à se soumettre à la loi) elles sont ouvertes à tous les partis représentés au Conseil municipal... y compris au groupe majoritaire. Ce n'est pas notre faute si M. Oneto fait interdiction à ses colistiers d'user de ce privilège qui leur est offert. Dans le passé certains ont utilisé nos colonnes mais, et nous le regrettons, ils ne se sont décidés qu'après avoir quitté la liste *Horizon* de M. Oneto...

**J'**informe les lecteurs de *Ricochets* de la tenue de deux conférences à l'Uranoscope de Gretz. La première se tiendra samedi 4 octobre à 21 h et aura pour thème "La Mongolie entre steppe et ciel étoilé". Avec Anthony Lagain, doctorant en planétologie. La seconde aura lieu le samedi 11 à la même heure et s'intitule "Astéroïdes et géocroiseurs". Avec Mirel Birlan, chercheur à l'Observatoire de Paris.  
Renseignements  
01 64 42 00 02  
06 38 95 23 02

**R**icochets ne gagnerait-il pas en crédibilité s'il s'abstenait de toujours dénoncer les faits et gestes du maire d'Ozoir ?

Notre journal se veut informatif, contradictoire et pluraliste. Contester la parole officielle est notre fonction. Rien d'étonnant donc à ce que le maire d'Ozoir et ses colistiers fassent l'objet de critiques. C'est le sort de toute équipe au pouvoir. D'autant qu'il est facile aux personnes désireuses de s'informer de venir voir comment se déroulent les Conseils municipaux... Ne pas rapporter certains faits par crainte d'un procès en diffamation n'est pas dans nos gènes. Mais jamais *Ricochets* ne s'est laissé aller à des attaques personnelles, à des caricatures dégradantes, à des propos déformés ou sortis de leur contexte. Nous apprécierions parfois la réciprocité.

## La Chine : la destination très en vogue

**La Chine, destination originale, unique, est désormais incontournable aux yeux des globe-trotters occidentaux. Au point que Ricochets y a envoyé l'une de ses rédactrices... Un séduisant voyage à travers les sites emblématiques d'un pays oscillant entre tradition et modernité, de la fascinante Shanghai à Pékin l'impériale, en passant par Xian la médiévale et son extraordinaire armée de terre enfouie.**

**B**eijing, Pékin, huit millions d'habitants, capitale grouillante aux cinq périphériques sur lesquels aucun deux-roues ne se risque à circuler. Ce matin, dans un parc, chacun vaque à ses occupations : ici un groupe de danseurs, plus loin des adeptes du taiji qan ou du qi gong. Avec une dextérité étonnante, des hommes et des femmes s'envoient du plat ou du dos du pied un volant fait main sans jamais le laisser tomber. D'autres se livrent à des jeux de société, tentent de marier leurs enfants en vantant leurs mérites sur des papiers posés à même le sol. Des femmes tricotent ou cousent. À Pékin, dès l'aube, squares, parcs ou jardins sont investis pour ces moments solitaires ou de convivialité, sans aucune pudeur. Dans la journée, les petits enfants, rares, accompagnent parfois les adultes.

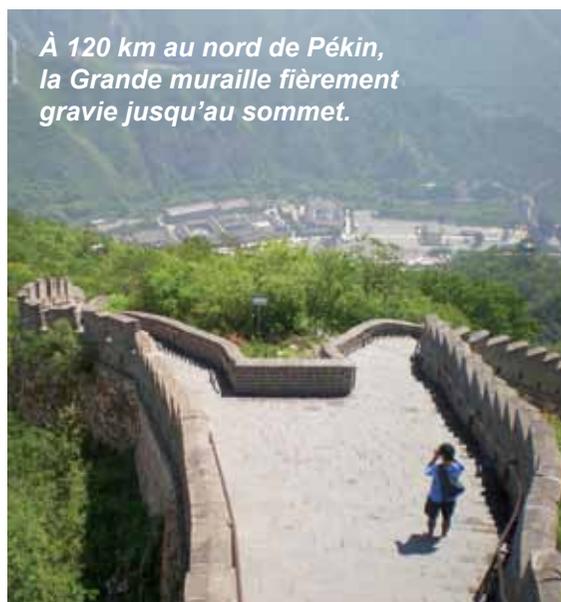
Immanquablement nous visitons le Temple du ciel, classé au patrimoine mondial de l'Unesco ; le Palais d'été, le site des J.O... La place Tian' an men, immense (elle fut un jour centre ville) est inquiétante car des gardes vérifient les contenus des sacs des touristes et leur demandent de boire une gorgée de leurs bouteilles. Les rassemblements sont interdits et des extincteurs quadrillent la zone qui entoure les drapeaux: est-ce pour empêcher toute tentative d'immolation? Dans le prolongement de la place se trouve la Cité interdite prise d'assaut par des visiteurs, principalement chinois, et envahie par des porte-voix.

Invités à manger chez l'habitant, l'accueil s'avère chaleureux. Dès l'entrée nous investissons une petite cuisine qui jouxte une modeste salle à manger ; un escalier mène aux chambres à l'étage. Tout le logement est là, ni salle d'eau ni WC, nous ne saurons pas combien de personnes vivent ici mais trois d'entre elles s'empressent pour nous servir le repas.

En route vers la petite ville de Xi'an (à peine 700.000 habitants). Celle qui fut capitale de Chine mille cent ans avant J.-C., ne possède que deux pagodes bouddhistes. Du temps de sa splendeur, elle abrita de nombreuses dynasties et la soie contribua



À 120 km au nord de Pékin, la Grande muraille fièrement gravie jusqu'au sommet.



à sa richesse. En 1974, a été trouvé, non loin de là, le mausolée de l'empereur Qin Shi Huangdi. Découverte archéologique extraordinaire: plus de 8.000 soldats en terre cuite, disposés en ordre de bataille et par régiments, sur un site immense. Une partie demeure encore enfouie, un travail de fourmi est nécessaire pour les reconstituer. La réalisation nous en est expliquée dans un musée, une journée de visite n'y suffira pas. Près de l'hôtel, les magnifiques Tours



À Pékin, dès l'aube, squares, parcs et jardins sont investis pour des moments de détente solitaires ou en groupes

**Les rassemblements sont interdits sur l'immense place Tian' an men et des extincteurs quadrillent la zone qui entoure les drapeaux. Certains affirment qu'il s'agit d'empêcher toute tentative d'immolation...**

de la grande Pagode de l'oie sauvage reconstruite en 704. Dans cet immense pays, aussi grand que l'Europe, se côtoient de nombreuses religions ou enseignements: taoïsme, bouddhisme, confucianisme, ainsi que les cultes musulmans et chrétiens.

Une balade en avion et nous voici à Guilin. Cernée par des collines, elle nous offre un splendide décor naturel que nous admirerons au plus près lors d'une balade en bateau. Au pays des fleurs d'osmanthus, nous irons déguster du thé et réviser notre façon de le préparer : ici, on jette la première eau et l'on se ressert plusieurs fois en infusant jusqu'à quatre fois les mêmes feuilles.

Nous remontons vers Shanghai, dans l'est du pays. Habités aux retards d'avion, les Chinois nous distribuent des repas pour combler la longue attente. Retour à «la civilisation» des gratte-ciel immenses d'un côté du Huangpu, le quartier des affaires et de l'autre un kilomètre de promenade sur le Bund qui longe les anciennes banques ou compagnies étrangères aux façades néoclassiques ou art déco. Flânerie dans l'ancienne concession française bordée de platanes, la cité Bourgogne, aux petites maisons au loyer modéré et au confort tout relatif, où vivent les plus modestes, en plein centre ville tout de même et le parc Fuxing où chacun vaque, comme partout en Chine à ses activités de détente.



Les toilettes publiques sont propres... mais collectives.

de la cloche et du tambour sont mises en valeur par des éclairages de nuit. La visite du quartier musulman s'achèvera par la Grande mosquée, plutôt surprenante : construction typiquement chinoise, ornée d'écritures arabes et aux tuiles vertes vernies. La journée suivante est consacrée à la visite du musée de la ville, richement doté : la campagne environnante livre encore des trésors que l'on expose alternativement faute de place. Une visite au Palais de jade et une promenade autour

## Une nouvelle recette de tarte Tatin

*Il y a quelques mois, je vous ai proposé des variantes de tartes. La Tatin que voici n'y figurait pas pour la simple raison que j'en ai découvert la recette par hasard au cours des vacances. L'été, avec sa météo maussade, a en effet été un moment idéal pour partager du temps en cuisine et se reconforter. Voilà comment est née notre tarte, fruit des envies de trois personnes. Comme elle est à base de pommes, la saison ne fait que commencer et vous allez pouvoir vous régaler...*

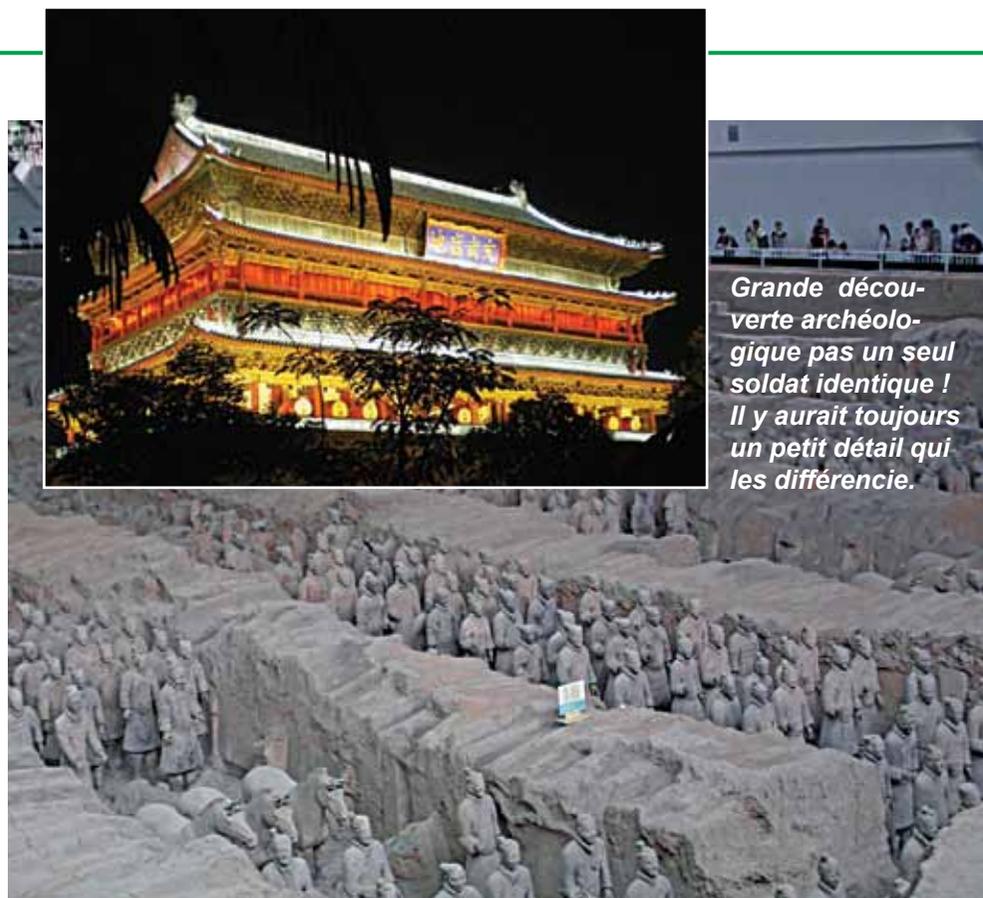


**N**ous avons d'abord épluché et coupé quelques pommes (six à huit selon le plat à garnir) et nous les avons disposées dans le plat de manière qu'elles soient assez serrées. Pour les faire réduire, nous les avons passées au four (préchauffé) à 180°C pendant une bonne demi-heure. Pendant ce temps, les filles ont préparé un caramel. Je n'ai pas tout vu, alors voici ce que j'ai retenu et retesté à la maison. On laisse caraméliser tout seul dans une casserole 125 g de sucre en poudre auquel on ajoutera un demi jus de citron, puis dans la foulée 50 g de beurre en morceaux. Il faut mélanger et ajouter de la crème liquide pour obtenir la consistance souhaitée. Poursuivre la cuisson en touillant jusqu'à un résultat

satisfaisant. Quand le caramel est bien lisse, bien blond, on peut le verser sur les pommes. C'est le moment de couvrir la tarte avec la pâte préparée pendant la cuisson du caramel. Si on est tout seul, c'est mieux de préparer la pâte en premier, et de lui faire attendre son tour au réfrigérateur. Quelle pâte ? Ce jour-là, j'ai choisi une pâte sablée, elle est plus riche, mais vraiment meilleure et elle s'accorde vraiment avec ce caramel. D'ailleurs les chutes de pâte ont cuit dans un petit plat avec du reste de caramel, c'était exquis. Remise au four pendant encore une bonne demi-heure, le temps de refroidir un peu, ma tarte était juste prête pour le dessert.

ANNE-CLAIRE DARRÉ

Grande découverte archéologique pas un seul soldat identique ! Il y aurait toujours un petit détail qui les différencie.



fants, même si le premier est un garçon. Le contrôle des naissances persiste avec quelques aménagements, à part pour les naissances multiples. Le fait de passer outre les recommandations entraîne néanmoins de fortes amendes.

Le décalage horaire oublié, une bouteille d'eau minérale en poche - l'eau du robinet doit être bouillie pour être bue - nous arpentons la ville. Il fait une chaleur lourde et une pluie fine nous accompagne ; la ville bénéficie d'un climat subtropical, il y pleut environ deux cents jours par an. Rien de plus simple que de prendre le métro, à condition d'avoir des notions d'anglais et de passer son sac dans un détecteur. En revanche, traverser les avenues, sans passages souterrains, s'avère périlleux. Les piétons ne semblent pas être prioritaires et souvent les deux roues sont silencieux car électriques, pour lutter contre la pollution. Heureusement certains quartiers sont bien équipés, notamment dans le quartier des affaires. De longues passerelles en hauteur permettent d'accéder aux boutiques sans danger. Nous découvrons un mur tagué, peut être est-ce un endroit autorisé ? Le Temple du Bouddha de jade nous ouvre ses portes, havre de

paix et de fraîcheur où les autochtones viennent s'agenouiller pour prier. Il nous reste encore beaucoup à découvrir et à apprendre sur la Chine : un prochain voyage pourrait combler notre curiosité c'est d'ailleurs une destination très en vogue. Et puis nul n'est obligé de manger du chien, mets cher et raffiné. Nous nous sommes contentés de goûter des œufs de cent ans, tout noirs...

ALINE PALOMARES

**Les gratte-ciel de Schanghai veulent-ils rivaliser avec les sommets naturels de la région du Guangxi ?**



## Procès

28 août, Tribunal Correctionnel de Melun.

Dominique Lebreton et Bruno Wittmayer, pour le groupe *Ensemble*, Jean-Louis Soulié et moi pour *Ricochets*, nous étions quatre présents sur les cinq prévenus de faits de diffamation, par voie de tract ou d'article. L'avocat de *Ricochets* était là. Celui de notre accusateur également. Mais le plaignant ne s'était pas déplacé.

Mais qui était ce plaignant ? Ce n'était pas clair. M. Oneto, en personne ou en tant que maire, avait déjà été entendu lors d'une précédente audience sur les mêmes faits. Qui d'autre que M. le maire s'était estimé diffamé par les propos incriminés ? La « commune »... ? Comme les débats risquaient d'être longs le tribunal a décidé de passer toutes les autres affaires avant la nôtre.

L'énoncé des « délibérés » peut servir d'alerte à ceux qui attendent leur tour. Quelques relaxes, mais aussi des peines de prison, des amendes lourdes pour des cambriolages, des vols de voitures... et des dédommagements pour leurs victimes.

La plupart des prévenus du jour sont jeunes. Deux affaires de cambriolages, deux de détention (sans deal) de cannabis et armes. Du « tout venant ». Une bande de jeunes plutôt sympas, piégés par leur réactivité à une interpellation policière. Ils avaient décidé de se baigner nuitamment dans la piscine d'une voisine âgée. La vieille dame n'a pas été réveillée mais un voisin avait alerté la police. Elle est venue les cueillir à la sortie du bain, en maillot et serviette sur l'épaule. La baignade a coûté 150 € d'amende à chacun, plus quelques ennuis judiciaires aux récalcitrants qui, au lieu de reconnaître les faits, ont injurié les représentants de l'ordre.

Une note plus grave a été donnée par un jeune homme interpellé lors d'une altercation dans son quartier. Il a certes remis sans tergiverser l'arme glissée dans sa ceinture au policier qui la lui demandait. Mais l'arme était chargée. La Présidente de s'inquiéter : « Vous prenez une arme pour sortir de chez vous ? »

- *Je suis comme tout le monde, j'ai des amis, mais aussi des ennemis.*

« Mais vous vous en seriez servi ? »

- *Ça dépend. Je paranoïe... c'est sûr.*

Et le grand jeune homme de retourner calmement à sa place. J'en ai eu froid dans le dos.

Du coup notre affaire de quelques mots qui auraient offensé on ne sait qui me paraît dérisoire, sans commune mesure avec ces drames sociaux. Et les mêmes trois magistrats, plus les deux procureurs, plus le greffier et l'huissier-audiencier vont être requis pendant plus d'une heure pour démêler qui a pu être offensé par nos écrits (pour *Ricochets* : deux lignes sorties de leur contexte) alors que la plainte ne le précise même pas.

Du fond de l'affaire qui nous a conduits à émettre des hypothèses déplaisantes (la vente 2,3 M€ d'un bois inconstructible avec l'engagement de construire dans les quatre ans), il ne sera pas question. La parole est aux juristes : la qualification des faits, des personnes plaignantes, les délais de prescription, le jugement précédent pour les mêmes faits... Autant de motifs de nullité de l'action... Nous n'aurons que peu à répondre de notre bonne foi, de notre rôle de journalistes, de notre absence d'animosité à l'égard des services communaux... Il se fait tard. Nous sommes priés d'être brefs... « Le Tribunal connaît déjà bien cette affaire... »

Délibéré le 8 octobre à 13h 30.

MONIQUE BELLAS

## Quand Sainte-Thérèse laisse entrevoir ses dessous

Le climat social au sein de l'école Sainte-Thérèse ne semble pas au beau fixe. En juin dernier l'association de gestion de l'établissement (AGEC) assignait en référé trois de ses délégués du personnel devant le tribunal des prud'hommes de Melun.

Le motif ? Pour Marcel-François Bouthémy, directeur général de l'établissement, ces représentants du personnel ne justifient pas suffisamment l'utilisation de leurs heures de délégation. « C'est une affaire purement interne, proteste-t-il face aux questions de Ricochets. Je veux simplement savoir a posteriori, de façon générale, à quoi correspondent ces heures. » À première vue, pas de

quoi fouetter un chat...

Sauf que l'affaire est plus compliquée qu'il n'y paraît. C'est d'ailleurs ce que semblent avoir estimé les magistrats prud'hommes. L'audience de référé du 26 juin dernier aurait dû leur permettre de trancher l'affaire début juillet. Au lieu de quoi, les juges ont décidé de venir voir en septembre, à Sainte-Thérèse même, de quoi il retourne exactement avant de rendre leur jugement. Lequel est reporté au 13 novembre.

Cette histoire de référé pourrait bien n'être en réalité que la partie émergée d'un iceberg plus imposant. Elle se déroule en effet sur fond de relations très tendues entre la direction et les

délégués du personnel incriminés.

Lesquels semblent avoir notamment – surtout – eu l'audace de diligenter une série d'audits financiers sur les comptes de l'établissement. L'assignation des initiateurs de cette démarche constitue-t-elle un coup dans un litige aux contours beaucoup plus vastes ? C'est peut-être ce que laisse entendre Marcel-François Bouthémy lui-même : « Cette affaire de référé n'est pas un sujet, c'est un épiphénomène. » Un épiphénomène de quoi ? La suite des événements, notamment judiciaires, nous en apprendra plus.

FRANÇOIS CARBONEL

## Comment ça marche ? La circulation à Ozoir

Vitesse limitée par divers moyens, stationnements nombreux (mais toujours insuffisants), on circule plutôt bien dans notre commune mais il y a cependant des points noirs.

1/ les sorties (notamment Belle-Croix), très fréquentées en période scolaire.  
2/ les ronds-points à priorité à gauche (à « l'américaine » ?) nombreux, nouveaux chaque année. Ceux notamment balisés par les « très jolis » plots en plastique blanc. Ils sont laids, souvent détériorés (c'est le but car sur ces ronds-points dont le diamètre est insuffisant pour créer un îlot central en dur, ils doivent être « rétractables » aux chocs).

3/ Les mêmes ronds-points en « dur » cette fois (celui notamment des rues de « Paris et Leclerc ») où les bus ou cars, en sortie, dépassent allègrement de plusieurs décimètres. L'angle de sortie, la vitesse, la courbure du rond-point ne sont pas faits pour résoudre ce problème. Ils sont prévus pour réduire la vitesse de tous et éviter les croisements dangereux... sauf pour les cars !

4/ les stationnements matérialisés en quinconce : gymkhana assuré rue Gustave Pereire !

5/ les stops, celui notamment situé au bout de la route de Roissy, à l'angle de la rue de Braque. Un véhicule sur deux ne « valide » pas ce stop ! La police municipale, postée souvent sur les parkings de la rue de Braque, fait sans doute œuvre de prévention ou de répression, nécessaire.



Mais là encore concertation ! Car ces mêmes contrevenants valideront quelques hectomètres plus haut le « stop » de la rue du Lavoisier sur l'Avenue De Gaulle. Pourquoi ? Parce que sans visibilité, ils risquent leur vie et celles des autres en grillant le « stop ».

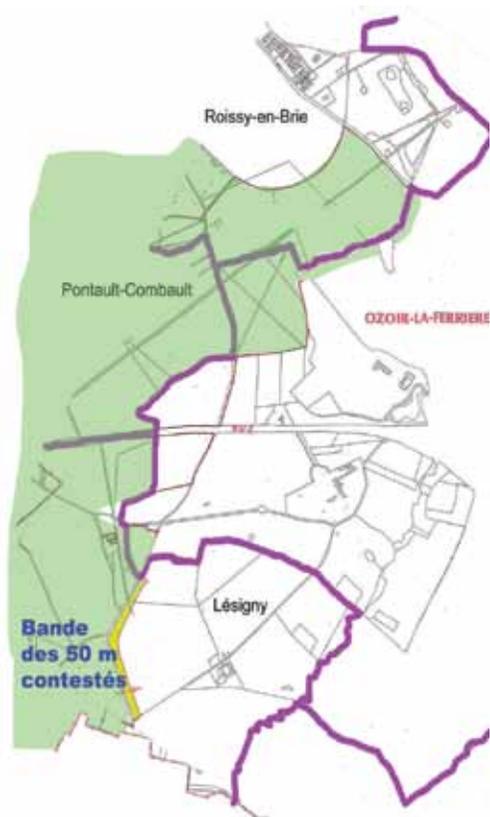
Si ce « stop » de la route de Roissy était transformé en « balise de priorité », avec diminution de la vitesse, vigilance aux autres véhicules, prioritaires, avec une bonne visibilité à cet endroit, cela éviterait ces atteintes au code de la route, qui deviennent normales dans l'esprit de chacun(e). Effet « pervers » d'un stop mal placé ou d'un feu tricolore trop long.  
6/ Enfin, les incivilités sont nombreuses.

- incivilité des automobilistes qui ne respectent pas les passages piétons;
- incivilité des conducteurs arrivant à gauche dans les ronds-points et qui se sachant prioritaires, accélèrent même à 10 m de l'entrée du rond-point;
- incivilité des livreurs de pizzas (toutes enseignes confondues) qui, tout à leur fougue juvénile et leur contrainte de rapidité de livraisons, nous font les « 24 heures du Mans cyclo » chaque jour.
- incivilité des parents ou consommateurs qui pensent que devant tout lieu scolaire ou commerce, l'arrêt et/ou le stationnement doivent se faire au « plus près », en double file si « nécessaire »

G. T.



# Le massif de l'Arc boisé: quand la forêt nous protège



**L'Arc boisé, massif forestier qui s'étend de Yerres (Essonne) et Villeneuve-Saint-Georges, (Val-de-Marne) jusqu'à Ozoir, pourrait bientôt recevoir le statut de « forêt de protection ». Pour le plus grand bien des habitants des territoires riverains. Pourtant quelques communes font de la résistance. Notamment celles d'Ozoir et de Lésigny...**



**C**e classement serait une bonne nouvelle : nous aurions ainsi la garantie de pouvoir continuer encore longtemps à respirer l'air de la forêt au pas de nos portes. Et ne plus risquer de voir une urbanisation galopante dévorer peu à peu notre environnement boisé. Les trois mille hectares concernés par le projet s'étendent sur 16 communes au total, dont Ozoir, Lésigny, Roissy-en-Brie et Pontault-Combault. Les départements intéressés (Essonne, Val-de-Marne et Seine-et-Marne) avaient déjà signé en 2009 la charte forestière de l'Arc boisé. En cohérence avec le schéma directeur de la région Île-de-France, cette charte a permis de préserver depuis cinq ans de riches espaces naturels et patrimoniaux, dont profitent chaque année trois millions de promeneurs franciliens.

### une garantie de pérennité...

Il est aujourd'hui question de passer à une autre étape : le classement en forêt de protection. Cette appellation est en elle-même très intéressante : elle désigne la forêt non comme une pauvre et faible victime potentielle du grand méchant homme, mais comme une force de la nature apte à nous protéger. Ce statut date de... 1922. Il s'agissait alors de prévenir les nombreux risques liés à la déforestation en montagne: avalanches, coulées de boue, etc. En 1976, l'idée a été étendue à la prévention des risques encourus par les populations menacées par une urbanisation extrême, en particulier en région parisienne où la pression foncière est considérable. Approuvée par décret pris en Conseil d'État, cette protection garantit la pérennité de la forêt et des massifs naturels. Elle répond à un enjeu écologique important pour la sauvegarde de la biodiversité et pour le bien-être de la population. À l'heure actuelle, 1% seulement de la surface forestière

## Ce que dit la loi

Peuvent être classés comme forêts de protection, pour cause d'utilité publique et après enquête publique :

- 1° Les bois et forêts dont la conservation est reconnue nécessaire au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahis-

sements des eaux et des sables ;

- 2° Les bois et forêts situés à la périphérie des grandes agglomérations ;

- 3° Les bois et forêts situés dans les zones où leur maintien s'impose soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population.
- Le classement en forêt de protection interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection

des boisements. Dès la notification au propriétaire de l'intention de classer une forêt sous ce statut, aucune modification ne peut être apportée à l'état des lieux, aucune coupe ne peut être effectuée ni aucun droit d'usage créé pendant quinze mois à compter de la date de notification, sauf autorisation de l'autorité administrative compétente de l'État. La décision de classement, ou de modification du classement, est prise par décret en Conseil d'État.

de notre pays est protégé par ce statut

### ...soumise à enquête publique

Forêt unique à l'origine, « notre » arc boisé est aujourd'hui traversé par de nombreuses et importantes voies de circulation, et s'amenuise d'année en année. Cela pourrait continuer si l'on s'en tenait aux dispositions actuelles (schéma directeur régional, schéma de cohérence territoriale...) qui ne fournissent pas de garanties absolues. Une simple révision du plan local d'urbanisme (PLU) d'une commune peut changer beaucoup de choses. Et si les communes ont le pouvoir de protéger leurs zones naturelles publiques ou privées, elles peuvent aussi se rétracter et revenir sur leurs choix. Le statut de « Forêt de protection » garantit au contraire le maintien du caractère forestier du périmètre concerné. L'accession à ce statut est toutefois soumise à enquête publique. Celle-ci a eu lieu du 28 avril au 11 juin

dernier. Ses résultats ne sont pas encore connus à ce jour. Les massifs de Fontainebleau, Rambouillet, la forêt de Sénart et la forêt de Fausses Reposes à l'ouest de Paris ont déjà, eux, été classés en forêt de protection. La plupart d'entre nous apprécieraient très certainement que nos bois bénéficient du même privilège.

### des avis négatifs... à élucider

Malgré tout l'intérêt de ce dernier pour le bien commun, quelques avis négatifs ont émergé de l'enquête publique conduite par la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation et de l'agriculture d'Île-de-France (DRIAIF). Les mairies d'Ozoir et Lésigny notamment, se sont déclarées défavorables au classement d'une bande de 50 m de large en lisière de forêt, à la pointe sud-ouest du golf d'Ozoir. Cette zone n'étant a priori pas urbanisable, les raisons de fond de cette opposition restent à élucider.

ALINE PALOMARES

## Rebondissement au Clos-de-la-Vigne

**L**a Justice vient de donner raison aux habitants du Clos ayant intenté un recours contre les résolutions dix et onze (concernant l'assainissement) votées par l'Assemblée Générale d'avril 2013 dirigée par madame Akoun présidente et adjointe au maire. Elle a condamné la copropriété à leur verser 1.500 euros au titre de l'article 700 (frais engagés). Et elle a annulé les résolutions. Cette décision pose un problème réel car entre temps M. le maire avait fait voter le Conseil Municipal sur des délibérations concernant les dites résolutions. Sans attendre le jugement du Tribunal Administratif... Que va-t-il maintenant se passer? Bien malin qui pourrait le dire. Certes, la partie défenderesse a deux mois pour faire appel; mais entamera-t-elle cette procédure? C'est peu probable car la loi est la loi, ce que certains semblent avoir du mal à admettre. Affaire à suivre.

## Rythmes scolaires à Ozoir ... et chez nos voisins

**Courant août chacun se prépare déjà pour la rentrée, celle des enfants. On cherche la bonne manière de s'organiser en tenant compte de la réforme des rythmes scolaires. Parcourant notre communauté de communes, Ricochets a été frappé par la diversité des solutions adoptées...**

À Tournan, le sujet est à la Une avec la publication du guide de la rentrée. Il faut dire que le sujet préoccupe les familles. À Lésigny, les renseignements fournis sont déjà bien rangés à leur place, dans les onglets enfance. À Ozoir comme à Gretz-Armainvilliers, même en cherchant bien, rien... On ne trouve que les règles de l'an passé... Voilà, désormais la rentrée est passée et le site de Gretz s'est mis à jour avec la publication des documents à l'usage des parents. Dommage que ceux-ci s'affichent dans un mauvais sens de lecture. En revanche à Ozoir, on ne trouve toujours qu'un document qui renseigne sur les possibilités d'accueil périscolaire... il date de l'an dernier et n'informe donc pas des modalités prévues.

### L'esprit de la réforme

De nombreux parents l'ont intégré. On pourrait le résumer par cette phrase de madame Najat Vallaud-Belkacem : « 5 matinées, c'est mieux pour apprendre à lire, écrire et compter ». Après réflexion

sur le rythme de vie et d'apprentissage des enfants, la loi demande que le temps scolaire hebdomadaire de 24 h soit désormais réparti sur neuf demi-journées. Ce qui libère 45 minutes par jour en moyenne avec la liberté de les adapter à la réalité locale. La loi prévoit qu'elles puissent être consacrées à des activités de découverte et de pratique sportive, artistique ou autre afin d'enrichir les enfants par des expériences nouvelles. En effet chacun peut profiter des liens qui existent localement entre les villes et les structures d'activités et d'accueil qui ont un personnel qualifié et spécialisé.

### L'argent, nerf de la guerre

Un fonds a été créé afin de contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine. Il est question de verser 50 € par enfant aux communes, 90 € pour les communes en



dessin de Jacques Azam droits réservés

difficulté. La Caisse nationale des allocations familiale a, elle, créé une aide de 54 € par enfant pour accompagner l'effort des villes. Le maire d'Ozoir avait chiffré la dépense nécessaire autour de 100 € avec la nécessité d'embaucher des animateurs. Nous n'en sommes pas loin...

Il y a donc des choix collectifs à mettre en œuvre selon que l'on veut privilégier le bénéfice des enfants ou des dépenses plus visibles, comme des illuminations de fête à 200 000€.

### Des choix très différents.

Dans les villes de notre intercommunalité les solutions adoptées sont très différentes, fruits de compromis difficiles à trouver entre les intérêts des parents, des enseignants ou des communes. Sans mentionner l'intérêt pour les enfants qui a parfois été relégué au second plan.

En voici un petit catalogue

- À Lésigny, les groupes scolaires de Villefermoy et de Villardeau ont leur Temps d'Activités Périscolaires (TAP) les lundis et jeudis de 15h à 16h30. L'école du Parc, les mardis et vendredis. Trois grands thèmes ont été retenus pour cadrer les projets : sport, culture, citoyenneté et vivre ensemble.

- À Gretz, les horaires ne changent pas. La ville a choisi de profiter de l'assouplissement prévu par le décret Hamon qui permet de grouper les trois heures libérées en une seule après-midi. Les trois heures de classes du mercredi sont compensées par une après-midi de TAP où les enfants doivent choisir deux activités parmi un choix assez varié. Modelage, sculpture, football, musique, gymnastique artistique, théâtre, création de mangas...

Ce temps est le lundi à l'école Georges Travers, le mardi, à l'école Leclerc, et le jeudi à l'école Victor Hugo.

- C'est à Tournan que le temps scolaire a le plus évolué avec des matinées de 3h30 de classe et des après-midi de deux heures. Toutes les écoles ont

trente minutes de TAP chaque soir en activité calme et une heure le mercredi après deux heures de classe.

Les temps du mercredi proposent davantage de variété. Tous les ateliers sont gratuits.

- Roissy en Brie, Pontault-Combault et Ozoir-la-Ferrière, ont allongé la pause méridienne d'un quart d'heure et diminué les après-midi d'une demi-heure. Les familles qui ne peuvent venir chercher les enfants plus tôt ont la possibilité de les laisser trente minutes en garderie gratuite. Il fait beau, les enfants jouent dans la cour en attendant, mais cela sera-t-il aussi agréable quand la météo deviendra maussade? Attendent-ils leurs parents parqués dans une pièce sans rien faire ? (1)

### Et les loisirs ?

Cette nouvelle organisation de la semaine des enfants a obligé les associations sportives et culturelles à revoir leur offre. Certains de ces temps de loisir étaient le mercredi matin et ne peuvent pas être reportés sur d'autres moments faute de place dans les locaux qui les reçoivent. Ainsi l'École des sports à Ozoir a dû refuser des inscriptions. De même pour l'Académie de danse et les centres hippiques. Le conservatoire de musique voit aussi ses temps d'accès resserrés. Des accords n'auraient-ils pu être trouvés entre la Commune et ces structures afin de pouvoir offrir des activités riches et variées aux enfants d'Ozoir ? Une ville de 20 000 habitants doit pouvoir se donner des moyens ambitieux pour l'épanouissement de ses jeunes.

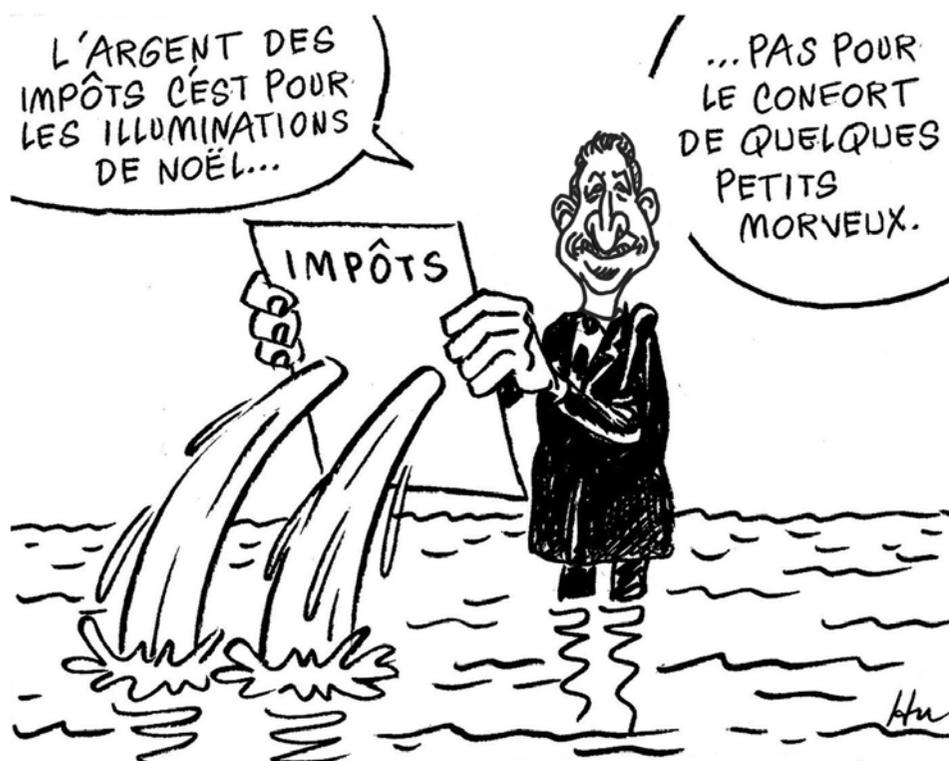
A-C D

(1) à Ozoir:

École de la Brèche aux Loups : 8h30-11h30 13h15-15h30 avec 30 mn de garderie

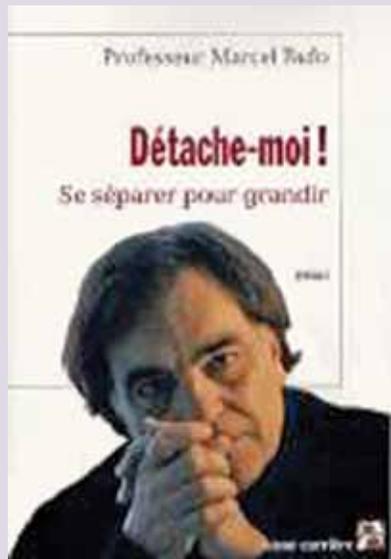
mercredi 8h30-11h30

Autres écoles : 9h-12h 13h45-16h avec 30 mn de garderie  
mercredi 9h-12h



## Ouvrages utiles

Quelle que soit la séparation à laquelle l'enfant est confronté - rentrée scolaire, divorce des parents - il est difficile de le faire sans peine. Marcel Rufo, pédo-psychiatre, nous rapporte avec empathie des cas auxquels il a été confronté et nous donne des pistes de réflexion pour aider nos enfants à appréhender la séparation, gagner en autonomie et prendre de la distance pour se construire. J. T.



Claire Lucie Cziffra nous donne des clés pour prévenir les difficultés de nos enfants, les détecter et les accompagner. Comment être un parent éducateur, jouer avec les mots pour apprendre à lire, s'amuser de la mathématique pour apprendre à compter, l'aider à prendre conscience de son corps pour développer sa motricité, améliorer sa mémoire et sa concentration. Plein d'astuces et de conseils avisés pour aider nos enfants à apprendre. J. T.



## Lutte contre la corruption: une France à la traîne...

**Le rapport annuel du Service Central de Prévention de la Corruption rattaché au ministère de la Justice vient d'être publié. Il confirme la faiblesse des réponses judiciaires et administratives et pointe les carences législatives qui demeurent. Une part importante de ce rapport est consacrée à la prévention de la corruption dans les collectivités territoriales (mairies et conseils généraux...). Une lecture édifiante.**

Peu d'affaires de grande corruption sont jugées dans notre pays et les peines infligées sont insuffisantes. Ainsi, sur les trente infractions uniques de corruption active jugées en 2012, seules deux d'entre elles ont fait l'objet d'une peine de prison ferme. Le montant moyen des amendes est de 2.217 €. Presque tous les ministères ignorent les dispositifs d'alerte professionnelle en matière de probité publique et peu d'autorités sollicitent le concours du Service de prévention de la corruption (SCPC). L'an

passé celui-ci a été saisi de 44 demandes: 2 émanant d'autorités administratives, 15 d'autorités judiciaires et 27 de particuliers, associations et conseillers municipaux. Malgré les réformes récentes, d'importantes carences législatives demeurent. Le SCPC rappelle en particulier le court délai de prescription. Certes, la jurisprudence fait de plus en plus souvent courir le point de départ de la prescription au jour où l'infraction est apparue et a pu être constatée dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique. Mais cette jurispru-

dence est réversible et le principe est celui de la prescription triennale.

### La probité dans la vie locale

Une part importante du rapport est consacrée à la prévention de la corruption dans les collectivités territoriales. Les masses financières concernées sont importantes: 221,4 milliards d'euros de dépenses totales, dont 52,6 milliards en investissements soit près de 75 % des investissements publics civils réalisés en France.

Trop d'élus sont engagés dans des partenariats d'affaires avec des promoteurs, des aménageurs, des industriels et des grands groupes de services. Les contrôles sont faibles car les chambres régionales des comptes disposent de moyens de contrôle limités au regard des enjeux et les préfets, en charge du contrôle de légalité, sont "en position de faiblesse structurelle par rapport aux élus".

En matière de commande publique, "l'acheteur public dispose de nombreuses possibilités de détourner les règles pour avantager certaines entreprises à des fins d'enrichissement personnel, ou pour soutenir des proches, ou encore pour financer l'action politique". Et le risque n'est pas moins élevé en matière de délégation de services publics et de partenariat public-privé.

B. W.

## Comment changer les habitudes

**La charte déontologique des élus locaux proposée par le SCPC institutionnaliserait la volonté d'en finir avec des pratiques contraires à l'intérêt de tous.**

- Obligation pour toute personne se présentant à des fonctions électives de produire un extrait de casier judiciaire vierge de tout délit d'atteinte à la probité.

- Interdiction des cumuls de postes. La fonction de maire, par exemple, devrait être exclusive de toute présidence d'établissement public de coopération intercommunale.

- Limitation des mandats locaux dans le temps (deux au maximum).

- Obligation d'élaborer (et d'actualiser à intervalles réguliers) un plan de prévention des risques d'atteintes à la probité dans les collectivités et les entités les plus importantes du secteur public local.

- Formation initiale et continue des élus locaux comprenant un volet sur la prévention des atteintes à la probité. Le SCPC prévoit pour cela la création d'un Réseau des écoles de service public car certains partis financent déjà des vraies-fausses formations.

**Pour endiguer la corruption en matière de commande publique le SCPC suggère :**

- l'utilisation d'un logiciel de gestion des marchés publics et la création d'un fichier central de passation de ces marchés ;
- de rendre obligatoire l'établissement de rapports de négociation ;
- de clarifier le régime permettant de passer des avenants à un marché ou à une délégation de service public ;
- de permettre l'accès effectif des conseillers aux documents afférents aux marchés et contrats en temps utile avant

**Afin de lutter contre la corruption locale, le SCPC formule de très nombreuses propositions. En voici quelques-unes qui gagneraient à être mises en oeuvre...**

- les réunions délibératives ;
- d'imposer aux exécutifs locaux de rendre compte de l'exécution des opérations d'équipement.

**Pour que le conseil municipal puisse jouer pleinement son rôle** le SCPC propose d'accroître le nombre des conseils afin d'éviter l'approbation sans débat ni contrôle de décisions préparées par l'exécutif local. Il avance aussi l'idée d'une traçabilité des décisions par la rédaction d'un procès verbal après chaque réunion.

**La prévention du clientélisme en matière d'emploi local est bienvenue.**

- Elle suppose d'améliorer la transparence du recrutement et de la promotion des agents en créant un portail national unique de l'emploi public local.
- Création d'un statut protecteur pour les directeurs gène-

raux des services, apparenté à celui des directeurs d'hôpitaux ou des directeurs d'offices publics d'HLM.

- Les contrôles doivent être renforcés. D'abord, en interne, par l'obligation pour les collectivités de se doter d'une instance de contrôle et d'audit interne. Ensuite, les contrôles externes imposent le renforcement des pouvoirs et des moyens des chambres régionales des comptes.

**Enfin, des sanctions doivent être prévues.** Le SCPC a

proposé de rendre les élus locaux justiciables de la Cour de discipline budgétaire et financière.

Sanctions pénales en cas de non-respect des règles de communication des documents de gestion aux citoyens, qui se heurtent trop souvent à des refus illégaux de communication.



Hémérocailles, alchémilles.



# Fin de saison pensons à demain

L'été se termine. A-t-il été favorable à une bonne récolte. On observe le contenu de son panier, fut-il bien ou modestement rempli ?

On compare avec celui du voisin : pourquoi a-t-il obtenu une récolte miracle de haricots verts cette saison ? Les réponses sont trop diverses : type de sol, fertilité, variété du haricot (précoce, tardif), comment était la terre au moment du semis (chaude, froide, humide, sèche), phase de la lune, ensoleillement... Trop de questions, trop de réponses, ou de suppositions.

Ainsi, cette année, j'avoue que mes cucurbitacées (pâtissons, courges spaghetti, concombres,...) et autres légumes plus ou moins gourmands en fumure furent magnifiques et excellents. Pourquoi ? Voilà deux ans que je me

suis lancé pour un équilibre écologique ; le substrat a-t-il son importance (voir plus loin), sachant que la météo y est aussi pour beaucoup. Par exemple, le mildiou s'est vite emparé de mes tomates... Et mes pommes de terre : un rendement exceptionnel ; pas de doryphores, le lin vivace a-t-il fait l'effet attendu? (voilà un thème à aborder prochainement: le voisinage entre plantes).

La saison des récoltes se termine et on se projette déjà dans le futur.

Les parcelles de culture se vident et mettent la terre à nue. Il faut la revêtir, lui redonner toute l'énergie qu'elle a fournie. Après lui avoir extirpé les éléments nutritifs, absorbés par les différents légumes ou fruits cultivés, il faut la renourrir, penser à la prochaine saison. Pour ma part, afin de redonner un peu d'azote à ma terre, je sème de la phacélie comme engrais vert. Mais je dois déjà projeter, rotation des cultures souhaitable, le contenu de chaque future parcelle pour leur apporter la substantifique moelle nécessaire.

C'est aussi en cette période où la terre est encore chaude, si vous devez refaire vos parterres de fleurs avec des plantes vivaces, que vous pouvez installer l'alchémille avec les hémérocailles (voir photos), des géraniums vivaces, des pigamons du Japon, des hellébores,... toute plante qui aime notre type de terre, en s'imaginant déjà la prochaine saison fleurie, avec l'harmonie ou les contrastes des futurs parterres qui éclateront au printemps ou à l'été. Ce début d'automne est une très bonne période pour installer rosiers et tout bulbe à floraison printanière.

ROGER COLLERAIS

## Quel sol pour quelles cultures ?

« Pourquoi se fatiguer soi-même quand on peut faire bosser les autres ? » Voilà une question intéressante à condition de ne l'aborder que dans le cadre du potager. J'apporte des éléments de réponse en page 11 mais en attendant il me paraît utile d'aborder la première question que tout jardinier doit se poser: celle de la nature du sol avec lequel il va devoir travailler. À Ozoir-la-Ferrière, on le sait, la terre est de type argileux, constituée d'un limon variable. S'il pleut, elle

colle aux chaussures, aux outils ; si le temps est sec, elle se crevasse et les pelouses en sont au désespoir. Pissenlits, trèfles, liserons... foisonnent car ils se sentent bien chez nous. Cependant, notre terre est riche: on y cultivait et on y cultive toujours le blé, le maïs... De nombreux légumes s'y plaisent (tomate, chou-fleur, brocolis, haricot,...), mais pour les légumes racines (carottes, radis, poireaux,...), il est préférable de travailler le sol et de l'alléger par du compost, du sable...

Soleil, pluie, vent... sont les énergies naturelles qui favoriseront ou non les résultats que le jardinier attend de sa récolte. Chaque jour est différent: nous voici à l'école de l'humilité. Mais c'est aussi à partir de ses expériences, bonnes ou mauvaises, et l'échange avec celles des autres que le jardinier trouvera des trucs ou astuces favorables aux résultats souhaités. Cette nouvelle rubrique se veut vivante, interactive. Posez vos questions mais faites-nous aussi part de vos expériences personnelles.



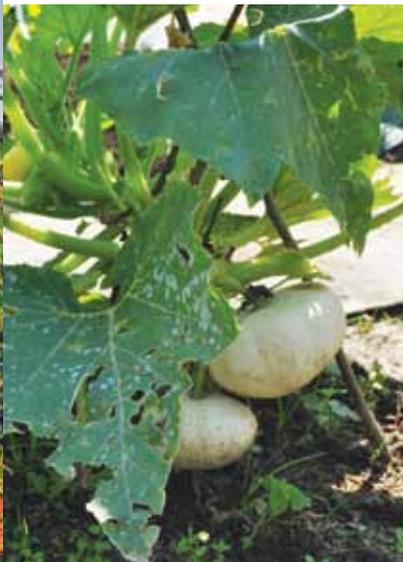
Le substrat a un rôle déterminant pour favoriser la qualité des récoltes. Aidons la nature en ayant, comme dans la forêt, un sol toujours couvert par sa litière.

Enrichir la terre, oui, mais comment ? Avec le minimum de fatigue: place au lombric, l'animal miracle qui mange en travaillant et travaille en mangeant. Ramassez dès maintenant tous les déchets naturels possibles (compost, tontes de gazon, paille, feuilles mortes non malades...), stockez-les et nous verrons prochainement comment préparer des parcelles prometteuses.

Après quoi ce cher ver solidaire nous garantira une belle terre nourricière.



Le lombric, un ver solitaire.



## Mon panier bien aimé

Tous ceux qui visitent mon potager me posent cette question : « pourquoi ne voit-on pas de limaces qui bavent tout bleu ? » Demandez à mon crapaud préféré, lui qui grossit à vue d'œil. Et quel bonheur de rencontrer un hérisson ou un petit orvet.

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) favorisent, par un circuit court, sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur, le maintien d'une agriculture paysanne, maraîchère et fruitière de proximité.

Les adhérents préfinancent assurant ainsi les récoltes du producteur. Près de chez nous il s'agit des *Vergers de Cossigny*.

Chaque semaine (le mardi de 18 à 19h30) chacun peut se rendre directement aux *Vergers de Cossigny* ou à Ozoir (suivant la saison) afin d'y retirer son « panier » composé d'un assortiment de huit produits.

Cet accord permet d'avoir des fruits et légumes non traités (label biologique à Cossigny, mais non obligatoire en AMAP), de qualité, et d'être au plus proche d'une agriculture préservée et respectueuse de l'environnement.

Les adhérents interrogés lors de notre visite se sentent engagés, solidaires, au plus près du producteur. Il leur arrive même de participer périodiquement, à des travaux de semis, de désherbage ou de cueillette.

Le producteur s'engage à fournir des produits répondant aux chartes des AMAP, originaux parfois mais toujours adaptés au terroir, ne répondant pas toujours aux critères drastiques et artificiels de forme ou de taille imposés par les hypermarchés mais souvent plus goûteux, de qualité « bio » ou non traitée, toujours de saison (de la mi-avril à la fin février).

Que ce soit en *co-paniérage* (un adhé-

rent vient chercher d'autres paniers que le sien à tour de rôle) ou en *solo*, les amapiens défendent cette démarche de lien avec leur producteur.

Sachant que l'AMAP d'Ozoir et le producteur fixent un seuil de convivialité et de bon fonctionnement entre 50 et 55 paniers, il reste une quinzaine de paniers maximum à réserver.

### Comment bénéficier de cette opportunité ?

Inscrivez-vous à tout moment pour le restant de la saison jusqu'à fin février 2015 (la nouvelle saison commence en avril 2015). Ce faisant, vous acquitterez la cotisation annuelle à l'AMAP les jardins de Cossigny de (16 euros). Prévoyez le paiement échelonné sur plusieurs chèques mensuels des paniers hebdomadaires (16 euros le panier) Participez aux petits travaux maraîchers et à la distribution du panier (répartie, à tour de rôle entre les adhérents) Le système solidaire des AMAP, est dans le droit fil de la prise en charge écologique et citoyenne du bon fonctionnement d'une agriculture paysanne. Chaque mot ici a son sens.

GUY THOMAS

(PHOTOS DE JACKY LAURENT)

**Pour plus de renseignements, s'adresser à Corinne Bourdon (vice présidente de l'AMAP) au 06 25 62 50 76 et sur corinnefb77@orange.fr** Lors d'un prochain article, nous rencontrerons les producteurs : Jacques et Frédéric Frings et leur famille agriculteurs à Cossigny.



Rendez-vous dans trois mois, avant l'hiver, pour un deuxième voyage en jardinage. Pensez à la sainte Catherine et imaginez déjà le contenu de vos futures parcelles potagères pour y construire ensemble un substrat idéal. Et n'oubliez pas l'échange de nos trucs et astuces.

*Pâtisseries, courges obtenus par permaculture*

La ville d'Ozoir organise les 11 et 12 octobre prochain, de 10h à 18h, un week-end consacré au jardinage à La Ferme Péreire.

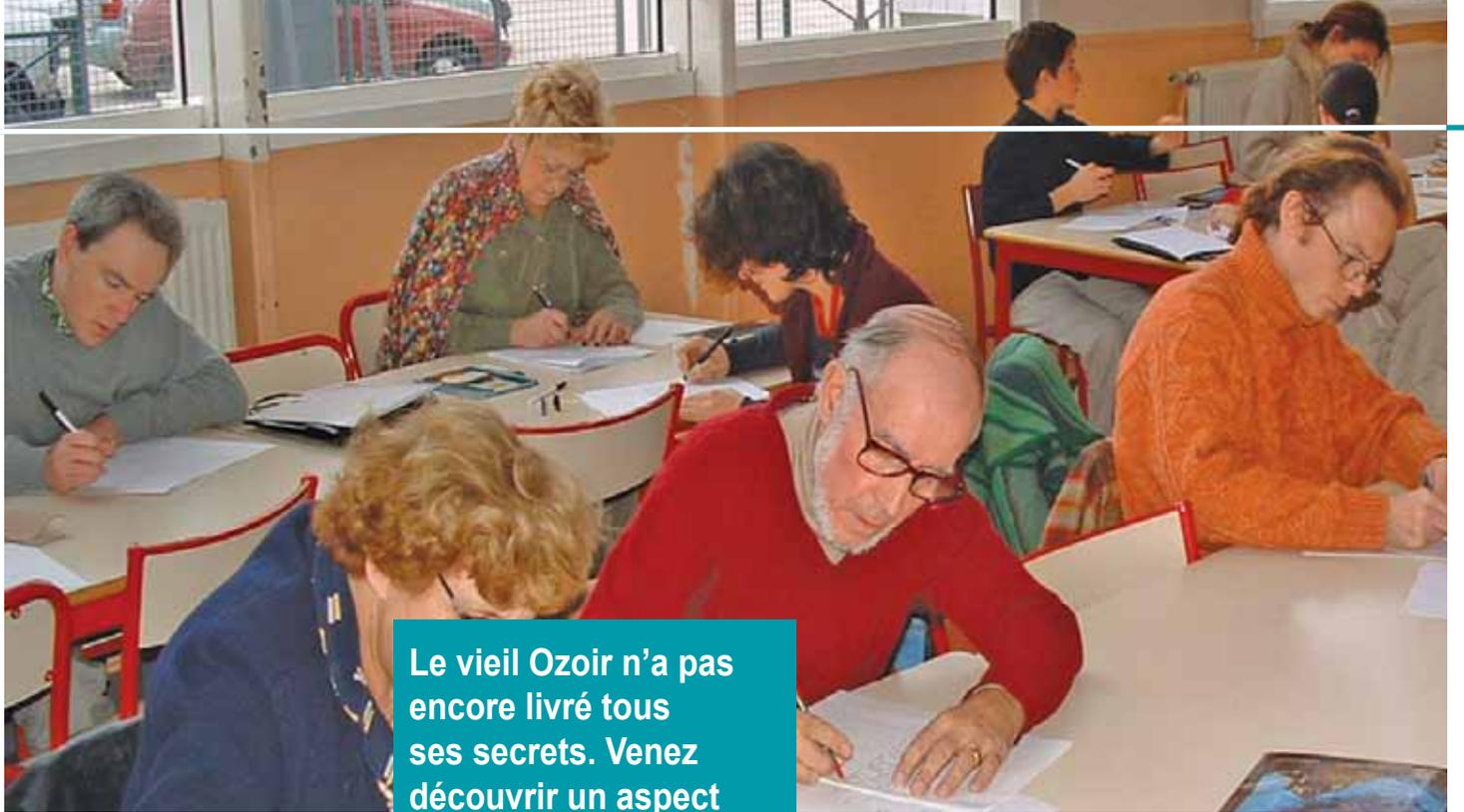
Des artisans, des horticulteurs... proposeront leurs végétaux et accessoires et prodigueront tous les conseils pour rendre jardins ou balcons encore plus agréables.

Au programme : vente de végétaux de jardins, plantes d'intérieur, accessoires pour le jardin, les saveurs issues du jardin, conseils aux particuliers, animations et ateliers pour toute la famille.

Roger occupera un stand qu'il a baptisé "troc'plantes" afin d'échanger des plantes et des expériences et parler d'une approche écologique du jardinage: la permaculture.



**VERGERS DE COSSIGNY**  
 Production de fruits et légumes biologiques  
 Magasin d'alimentation biologique :  
 Épicerie, pain, produits laitiers...  
 Chevry-Cossigny - Tél. 01 64 05 57 85  
 Ouvert du Mardi au Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h



## Une bataille bien arrangée

À ma droite les Beatles, représentés par *Talents d'Ozoir*, à ma gauche les Rolling Stones sous les traits du groupe *Satisfactions*. Deux heures trente de spectacle avec pour jury les spectateurs venus en nombre assister à cette performance mise en scène par notre ami Gérald Daguet. Il s'agissait d'une "bataille" improvisée (enfin, pas tant que cela) qui se termina par la victoire des premiers pourtant handicapés par un chanteur malade depuis trois jours et qui connut quelques difficultés pour bien poser sa voix. Les seconds, jouant leur va-tout, interprétèrent «Satisfaction», fort bien ma foi, mais il était trop tard et ils ne purent tromper leur monde: leur défaite était consommée.

Et les Beatles de conclure par un «Let it be» repris par la salle avec un enthousiasme de bon aloi. Une soirée intelligente qui m'a offert tout mon bon aise.

J'en redemande. GUY THOMAS



photo Alain Morinais

## Du théâtre à Ozoir-la-Ferrière



À l'association *Les Amis de la Scène* chacun a sa place, il y a un groupe pour chaque âge : les enfants, les préados, les ados et les adultes. Tous ont la possibilité de pratiquer le théâtre.

Cette année, les 14 filles préados conduites par Sandra Mesneau ont écrit un texte sur mesure "*Léna, 16 ans et les problèmes qui vont avec*". Le groupe des 12-15 ans a fait une plongée aux Pays des Merveilles avec "*Alice et autres merveilles*" de Fabrice Melquiot. Le rôle d'Alice y est partagé entre les actrices, le tablier blanc épinglé sur une tenue bleue ne laissant aucun doute sur qui est qui, chacun y trouve son compte.

Avec "*la Machine à remonter le temps*" de Ann Rocard, Julia Achilli a réédité la formule pour l'autre groupe d'ados. Et là, ce sont trois enfants qui jouent à tour de rôle les différents personnages d'un voyage de la Préhistoire à aujourd'hui. Des situations cocasses, des quiproquos

et quelques anachronismes, les comédiens s'amuse, et nous avec eux.

Pour "*la Ballade en Enfer*" de Frédéric Wickel, chacun a son personnage à tenir et tous sont bien campés par les jeunes adultes qui montrent une belle réalisation. Nous sommes à l'accueil de l'enfer et voyons arriver les nouveaux trépassés qui doivent accepter leur situation. Pour la dernière représentation de Julia que la vie emmène ailleurs, le niveau est encore élevé et l'on sent le goût du jeu qu'elle a transmis à ses élèves qui le lui rendent bien.

Le groupe d'adultes mené, lui par Julie Turpin, a proposé une comédie : "*Derrière la grille*". Nous sommes ici les spectateurs amusés de sketches présentant des parents devant la grille de l'école. Souvent très juste cette pièce de Claude Tomi dépeint avec ironie nos comportements.

ANNE-CLAIRE DARRÉ

Le vieil Ozoir n'a pas encore livré tous ses secrets. Venez découvrir un aspect de la vie ozoirienne au siècle dernier en participant à la 15<sup>e</sup> édition de la dictée d'Ozoir qui se tiendra le samedi 29 novembre à 14 heures au lycée Lino Ventura.

Jeunes (à partir du CM 1) et moins jeunes tout le monde peut participer.

Inscription sur papier libre auprès de Claude Guyot, 25 rue de Pontault 77330 Ozoir-la-Ferrière Gratuit pour les écoliers, collégiens et lycéens. 6 € de participation pour les adultes (règlement par chèque à l'ordre de Paroles d'Ozoir ou en espèces 1/2 heure avant le début de la dictée).



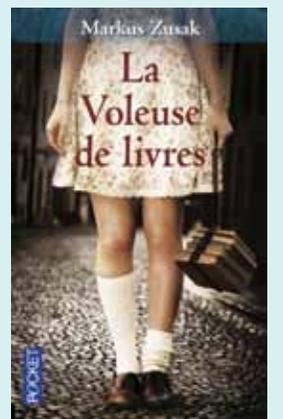
## Le livre du mois de Jasmine T

J'ai craqué. Je suis au bord des larmes. Un petit sourire naïf au coin des yeux tout droit sorti de l'enfance. Une écriture ! De la pure poésie en barre. Ce qu'il me fallait pour vous parler, pour la première fois, d'un livre.

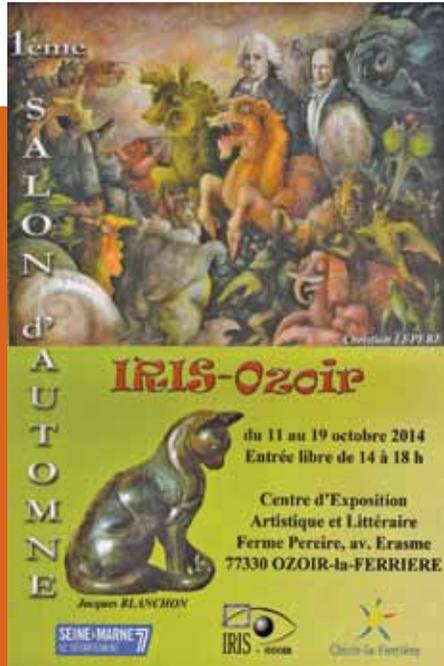
Plus qu'un livre. Un univers. Une narratrice ingénieuse : la Mort. La Mort n'a jamais été aussi vivante. En cette année 1939, elle court partout, elle est débordée. Avec un regard bienveillant, elle nous parle des âmes qu'elle recueille. Liesel, l'héroïne est une petite fille de huit ans. Accompagnée de son frère et de sa mère, elle part en train pour rejoindre une famille d'accueil à Molching, une ville imaginaire. La Mort emporte l'âme du petit garçon durant le voyage et c'est à ce moment-là que la Mort croise le destin de Liesel. Pendant tout le récit, Liesel apporte un peu de légèreté à cette histoire, en volant des livres pour Max, caché dans une cave.

Hans Hubermann, son père d'adoption, joue de l'accordéon. Rudy Steiner, son camarade de jeux, l'accompagne dans ses péripéties. On pourrait se croire dans *La vie est belle* de Roberto Benigni dans *Train de vie* de Radu Mihaileanu. Une nouvelle histoire qui se joue de la mort et de l'angoisse.

Eh bien oui je suis fan. Car, sans tous ces personnages sortis d'un conte de fée, on manque de souffle au milieu de l'Allemagne nazie. Et selon l'expression de l'auteur, elle «Heil Hitlerait lorsqu'on lui demandait et sortait le drapeau quand il le fallait». Les mots encore plus vivants que la mort ont un tel pouvoir ! Liesel : l'espérance de vie. Au-delà du récit. Une plume. Des mots qui se permettent de « tomber sur le trottoir » et de « rouler sur les marches d'escalier » avant de choir au bord de l'oreiller. Voilà l'univers de Markus Zusak. Il se permet tout, vous parle d'horreur et vous embarque dans son monde imaginaire.



JASMINE TROUILLEZ



## Jazz d'enfer à la Ferme Pereire



Après leur succès, en avril à la salle Horizon, on attendait le combo de jazz issu du Conservatoire de musique Maurice Ravel pour l'ouverture de la fête de la Musique le 20 juin dernier. Ouverture parfaitement réussie. La soirée s'est déroulée dans le cadre d'un nouveau concept, la "POZ", visant à l'organisation de manifestations dans le cadre intimiste de la ferme Pereire. Pour la circonstance, le groupe de jazz s'était enrichi d'un saxophone baryton, d'une clarinette basse et d'une trompette dont les accents dans "Little Sunflower" de Freddie Hubbard n'ont pas été sans rappeler ceux de Miles Davis. La volonté du groupe de faire découvrir

au public de nombreux morceaux moins connus que les grands standards du répertoire est à porter à son crédit. Pour que le plaisir de cette soirée soit total, les musiciens du Combo avaient invité des amis : le groupe BB Soul dont le trompettiste, Paulo, fait partie du Jazz Band d'Ozoir. Ovation pour cet ensemble débordant de tonicité qui a plongé l'assistance dans l'univers de la Soul Music des années 70. Le public a même chanté et dansé... Nul doute que nous reverrons ces musiciens de talent à Ozoir. Et sans la concurrence d'une soirée de foot qui fut favorable à la France

R.C.

## Un salon Iris istible

C'est toujours avec intérêt que nous patientons jusqu'au mois de juin pour apprécier le travail des élèves d'Iris. Il y eut bien des surprises à l'occasion de la dernière édition qui se tint juste avant les vacances. Des œuvres variées dans des techniques nombreuses : encadrement, peinture, aquarelle, pastel, crayon, modelage... Beaucoup d'émotion dans ces portraits d'un réalisme rare et du rêve aussi, dans ces toitures parisiennes d'Elise... Œuvres originales, maîtrisées, grâce aux professeurs qui tirent leurs élèves vers le haut permettant à l'association d'avoir sa place dans le milieu artistique de qualité comme le souhaitait Wojtek Siudmak lors de sa création. On notera cette année l'arrivée de nombreux jeunes créateurs dans le domaine du modelage: ils furent honorés lors du vernissage de l'exposition.

ROGER COLLERAIS

Je ne voudrais pas oublier l'excellente idée qu'ont eue les organisateurs d'exposer durant deux semaines de nombreuses œuvres chez une quinzaine de commerçants ozoiriens... Un mot aussi pour évoquer ce moment émouvant du vernissage où fut rendu hommage à Isabelle Siret trop tôt disparue.

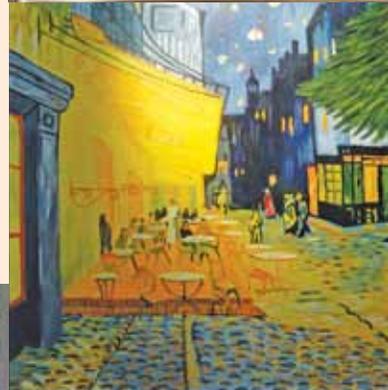


photo Jean-Louis Soulié



Faire connaître ceux qui, près de nous, ont ce courage de donner temps et force pour réfléchir à notre avenir commun, militer pour faire partager leurs convictions, est la raison d'être de cette rubrique «Tribunes libres». Chaque courant politique actif à Ozoir y a sa place. À charge pour chacun de s'ancrer sur ce qui touche la vie ozoirienne.

Municipales:

## Le Tribunal va-t-il invalider l'élection d'Ozoir-la-Ferrière ?

L'élection municipale d'Ozoir-la-Ferrière fait l'objet d'un recours déposé par le groupe *Ensemble*. À l'appui, un dossier de trois cents pages dénonçant les pratiques de la liste du maire sortant au cours de la campagne électorale.

Les élections du printemps 2014 ont fait l'objet de nombreux recours dans la France entière. Une situation exceptionnelle qui met en évidence un climat et des modes de fonctionnement non respectueux des règles du Code électoral sur l'ensemble du territoire.

Quelques exemples: dans le Nord-Pas-de-Calais, en Normandie, en Alsace... des scrutins ont été invalidés pour différents motifs. En Corse, 21 élections municipales font l'objet de recours (l'Île-Rousse, Calenzana, Lumio, Corscia...). À Ajaccio des «fraudes», notamment sur les procurations, ont été dénoncées. Près de chez nous, des recours ont été déposés par des élus à Pontault-Com-

bault, Champagne-sur-Seine, Lieusaint, Nandy, Thomery, Chartrette, Le Chatelet-en-Brie, Villiers-en-Bière, Yèbles,...

C'est dans ce contexte que les élus du groupe *Ensemble* ont choisi de ne plus être présents aux conseils municipaux dans l'attente du jugement définitif du Tribunal Administratif.

En effet, à Ozoir, outre les irrégularités constatées lors de la campagne, les élus du groupe *Ensemble* entendent aussi dénoncer les conditions anormales dans lesquelles les conseils se sont déroulés lors de la dernière mandature : absence totale de débat, interruptions abusives de prise de parole, attaques personnelles pouvant aller jusqu'à lire des textes de 30 minutes ciblant un élu de l'opposition, interdiction faite aux élus de la majorité de communiquer avec ceux de l'opposition, flagrants délits de mauvaise foi, questions qui restent sans cesse sans réponse, comportements irrespectueux, refus d'accès à l'information, refus de délivrer des documents en mairie, mises en doute sur les capacités intellectuelles des élus de l'opposition.

Nous ne sommes pas face à des adversaires politiques mais à un groupe qui s'oppose à ce que l'on puisse porter un regard sur les affaires de la commune.

Dès lors la présence de toute opposition

1. Éléments nouveaux et tardifs de polémique électorale portés à la connaissance du public - *Loi n° 2011-412 du 14 avril 2011,*
2. Manœuvres altérant la sincérité du scrutin par le détournement des suffrages à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux - *Article L97,*
3. Procédés de publicité commerciale par la voie de la presse (le bulletin municipal d'Ozoir) - *Article L52-1 du Code électoral,*
4. Éléments matériels démontrant la rupture d'égalité entre les candidats - *suivant l'article L.52-8 du Code électoral,*
5. Abus de propagandes par l'obtention de suffrages par l'entremise d'un tiers - *suivant l'Article L106 du Code électoral,*
6. Distributions hors délais réalisées le samedi 22 mars 2014 - *Article L. 49*
7. Distributions de tracts par des agents municipaux - *Article L. 50, 1er alinéa du code électoral.*



Chaque jour un «incident», plus ou moins grave, met des communautés en péril. Nous avons tous vu des Japonais se promener avec des masques à gaz dans la rue pour éviter les nuages de pollution. Nous sommes émus, indignés, pas trop cependant... ils sont loin et la vie continue.

L'écologie demeure un concept abstrait. Chacun y met ce qui le mobilise en fonction des infos et campagnes qu'il reçoit et rares sont celles et ceux pour qui cela implique un changement radical dans les façons de vivre et de penser. On se contente de mesurées qui n'apportent rien, on fait semblant et l'on engrange quelques votes par-ci, quelques votes par-là qui font que ça continue... au moins pour les élus...

Savez-vous qu'il y a une centrale atomique à moins de 50 km d'Ozoir et que chaque centrale connaît deux ou trois incidents par an... ce qui veut dire généralement une certaine dose d'émissions radioac-

tives? Et qu'il faut 250 milliards pour rafistoler les 58 réacteurs quand la moitié de cette somme suffirait à mettre en place la réalisation des énergies alternatives dont la France a besoin?

Nous savons tous que la centrale de Fukushima continue à polluer la mer, donc les poissons, donc notre

## Il faudrait (enfin) prendre l'écologie au sérieux

table. Qui a regardé que beaucoup de noix viennent du voisinage de Tchernobyl ?

Les générations futures vont souffrir et même mourir de l'hédonisme que nous vivons et transmettons. Un hédonisme qui n'est jamais que le bandeau que nous mettons sur la mort de notre civilisation en marche. Comment ?

- Par le politique avec nos organisations de la cité. L'urbanisme sauvage, la politique de la famille inexistante pour certains ou reposant sur le sacrifice de la femme pour d'autres, le calcul du PIB

aberrant qui prend en compte tout le travail qui est induit à réparer d'un côté ce qui est saccagé de l'autre.

- Par l'économique avec nos façons de produire et de consommer. Nous travaillons jour et nuit pour fabriquer de l'inutile pendant que certains, de plus en plus nombreux, n'ont pas le nécessaire ; nous consommons par caprice dans une société qui pratique l'obsolescence programmée.

- Par le déni de la nécessité d'un code moral, avec cette société du spectacle où tout est fait, dès la maternelle, pour frimer et écraser l'autre.

parfois des allures délictuelles.

- Par le refus de prendre en compte la nature de l'homme et ses besoins pour se construire plutôt que de multiplier les coachs censés aider à «tout réussir.»

Alors, on fait quoi ?

Il est temps de prendre enfin l'écologie au sérieux. Par exemple en promouvant des solutions du côté des énergies douces (prévision). Même si la science ne peut apporter de réponses à tout, il vaudrait mieux investir dans des recherches autour du changement qu'inventer la énième pilule du bonheur (prospectif).

Surtout, surtout, il faudrait arrêter de mentir, de se mentir et d'être complice des mensonges pour construire sur de l'authentique (éthique).

LUCIE CZIFFRA

**L**e juge administratif, gardien de la légalité, peut déclarer inéligible, pour une durée maximale de trois ans, le candidat qui a accompli des manœuvres frauduleuses ayant eu pour objet ou pour effet de porter atteinte à la sincérité du scrutin. Cette inéligibilité s'applique ensuite à toutes les élections à venir. Plusieurs dispositions

peuvent être retenues:  
 1. Un seul candidat voit son élection annulée,  
 2. La majorité des sièges est attribuée à une autre liste,  
 3. L'élection de tous les membres du conseil municipal est annulée,  
 4. Le mandat des conseillers communautaires prend fin avec celui des conseillers municipaux.

est inutile. Il faut beaucoup de temps à ses représentants obligés de déployer une énorme énergie pour révéler des affaires comme a pu le faire le groupe *Ensemble* au cours de ces dernières années.

Le groupe *Ensemble* attend les résultats du jugement. Compte tenu de l'importance des manquements relevés à Ozoir, il n'est pas imaginable qu'aucune sanction ne soit retenue. Dans le cas contraire, nous pourrions tous en conclure que notre Code électoral n'a plus d'utilité dans un monde où l'on accepterait que la « fin justifie les moyens ».

BRUNO WITTMAYER



Le mouvement UTOPIA a proposé quelque chose qui permettrait de court-circuiter la peur et à chacun de se situer autrement : c'est « le revenu de base » attribué à chacun et qui ne reviendrait pas à beaucoup plus que ce qui est donné actuellement à titre d'aide (économie différente). Nous en reparlerons une prochaine fois.

## Lésigny



**T**rès agréable soirée de Jazz classique à Lésigny, vendredi 6 juin dernier. Le groupe de musiciens «Louis Ambassadors» sont de fidèles adeptes du grand Louis Armstrong ! Quelques titres ont retenu notre attention: «Roses of Picardy» qui grâce à Yves Montand est très connu en France. «Don't forget my Monday» qui met en avant le pianiste et le clarinettiste, virtuoses chacun dans leur instrument ! Un vrai régal.

«Ain't got nobody» devenu «I'm just a gigo» par Luis Prima, morceau entraînant et contagieux... toute la salle reprenait en chœur. Nous apprécions l'expérience et l'habitude de la scène des musiciens. Ils nous ont enchantés ! Un seul regret, qu'ils

n'aient pas joué plus longtemps ! Plusieurs morceaux doux, dont un de Cole Porter et un de Gershwin, nous ont rappelé les slows de notre jeunesse... L'orchestre nous a quittés sur un majestueux «When the Saints go marching in» avec le trompettiste en grande forme !

Ces soirées musicales sont organisées par un amoureux de la musique, musicien lui-même : Claude Levin. Il les organise tous les mois et change de style de musique régulièrement. On peut adhérer à son association pour être tenu informé par mail régulièrement. La salle se trouve dans «l'Entre Deux Parcs» à Lésigny. Pratique d'accès et avec beaucoup de places de parking.

## Gretz

**C**ertains patients se demandent parfois pourquoi ils ne voient jamais de véhicules de SOS Médecins à Gretz. Ce n'est pas une illusion, car en consultant le site de cette association, on s'aperçoit en effet que SOS Médecins ne dessert pas cette commune de l'interco. Cette particularité trouve sa source dans le statut de cette association et dans l'organisation des urgences. Comme le précise l'ordre départemental des médecins : «Il ne s'agit pas d'une sectorisation administrative mais d'un périmètre pertinent

d'intervention que les médecins fixent librement. Dans le cadre de la permanence des soins, la sectorisation est, en revanche, fixée par arrêté préfectoral.» L'affaire se complique encore en Seine-et-Marne, par la scission qui est intervenue autour de l'an 2000 dans l'association de SOS médecins. Suite à un endettement trop important, certains médecins ont voulu reprendre leur indépendance, en gardant la dénomination de SOS Médecins. Après diverses procédures, il en est résulté la naissance d'une organisation

## la réforme territoriale

**A**fin de réduire notre mille feuilles administratif national, une réforme territoriale est mise en chantier. Elle est pensée pour participer à une économie de 50 milliards d'euros à partir de 2015. Elle prévoit de passer de 22 à 13 régions. À terme la disparition des conseils généraux, donc des départements est programmée. Ils seraient remplacés par des intercommunalités plus grandes et plus fortes.

Conséquences possibles : Ces ensembles de territoires aux compétences élargies seraient dirigés par un président issu élu par ses pairs. Il serait alors à la tête d'une sorte de Sénat élu au suffrage indirect, ce qui pose démocratiquement un problème. Nous risquons alors de voir apparaître des potentats locaux.

Les départements ont été créés en 1789 pour asseoir les prérogatives de l'état central et se défendre ainsi des provinces de l'ancien régime. Soyons vigilants pour ne pas mettre en place des découpages qui provoqueraient des envies d'autonomie. Le cas de Nantes est un exemple.

DANIEL LE ROUX

concurrente, couvrant le même secteur. Gretz se trouve en limite de secteur, et n'est desservie ni par SOS Médecins Nord ni par SOS Médecins Sud ni par Médecins d'urgence 77, MU77. Quoi qu'il en soit, le patient de Gretz qui désirerait être pris en charge en urgence soit à un horaire nocturne soit un jour de congé doit se rendre de lui-même aux urgences de la clinique de Tournan ou faire appel au Samu ou aux pompiers qui l'amèneront à l'hôpital de Jossigny Marne-la-Vallée.

MARC-EMMANUEL MAGE

**FLEXIBLES STANDARDS, SPECIFIQUES OU SUR MESURE**

*Laissez-vous guider vers la technologie*

**TITEFLEX** CERTIFICATION ISO 9002

**FLEXIBLES Ame : PTFE**

Tresses : INOX, KYNAR®, NOMEX®, KEVLAR • Convolutés & extrudés • Extrolutés

Raccords : STANDARDS & SPECIAUX

DN : 3 à 100mm • PN : 10 à 660 bars

Température : -73° à +260°C

B.P. 73 - 77833 OZOIR-LA-FERRIERE CEDEX  
Tél. : 01 60 18 52 00 - Fax : 01 64 40 23 37

## Vélo dans l'eau l'aqua-biking à Ozoir

Chacun le sait désormais : pour retrouver la forme et entretenir son corps, l'aqua-biking c'est le top. Entretien musculaire et cardio-vasculaire, anti-cellulite et anti-peau d'orange, affinement de la silhouette, diminution de la rétention d'eau et soulagement des jambes lourdes... ses bienfaits ne sont plus ignorés.

Marion Geoffroy, ozoirienne depuis deux ans, et esthéticienne de son métier, a décidé de choisir la voie de l'entretien du corps après avoir pratiqué elle-même ce qu'elle présente comme un sport, une détente et une remise en forme très efficace agissant sur le flux sanguin. «Le vélo dans l'eau fait travailler le corps en douceur » précise-t-elle.

Chez elle on bénéficie en prime, pendant la séance, de luminothérapie et de jets massants pour un massage drainant.

Dans ce joli salon (entièrement aménagé et décoré par un papa fin bricoleur), on peut donc venir prendre soin de soi en toute intimité et à son rythme dans une des trois cabines individuelles d'aqua-biking mises à disposition. On peut aussi pratiquer avec des amies(is) et pédaler tout en papotant !

Important : l'eau est changée entre



chaque séance.

Celles-ci se font sur rendez-vous et durent 30 ou 45 minutes pour un prix de 32€ ou 42€ c'est selon.

Plus économiques, des forfaits de 6, 12 ou 20 séances sont proposés avec possibilité de régler en trois ou quatre fois.

Une séance découverte de 30 minutes vous est proposée au prix de 20€ .

### Aqua Seven

57 avenue du général de Gaulle Ozoir

Tel : 01 64 40 58 78 e-mail : aquaseven@outlook.fr

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 20h00

## Traiteur marocain

Face au marché, il semble qu'un traiteur chasse l'autre, et après la Réunion c'est au Maroc qu'on nous propose de goûter.

Pour une pause gourmande on peut se diriger vers la petite boutique qui offre un grand choix de pâtisseries, plus d'une vingtaine, typiquement marocaines. Elles sont réalisées par Hafida, la patronne, et coûtent à peine un euro pièce.

Pâtisseries, mais pas seulement : Les Délices du Maroc ont aussi un service traiteur.

Khalid Chawki, fort des talents de son épouse et lui-même passionné de cuisine, propose tous les plats du pays : trois sortes de tagines, des couscous avec viande au choix, pastillas et la très typique harira.

Il insiste : « Pas de surgelés ! Tout est fait avec des produits frais, que l'on va chercher

au fur et à mesure des besoins, et dans la pure tradition de la cuisine marocaine. Nous voulons que les gens qui goûtent nos plats retrouvent ce qu'ils ont goûté sur place là-bas ».

Les tagines sont cuits doucement sur la braise, les pains berbères dans un four spécial en terre cuite, et au programme prochainement : du pain d'orge,

Les commandes sont pour 4 personnes minimum à raison de 10€ par personne et à passer la veille pour le midi et avant 11h pour le soir.

Et il y a une formule menu à 8€ (plat+pain+boisson).

### Délices du Maroc

13 avenue du général Leclerc à Ozoir-la-Ferrière.

Tel : 01.64.40.47.15 ou 06.50.41.71.27 www.delicesdumaroc.fr

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et dimanche : 10h à 14h30 et 16h30 à 21h30.

mercredi : 8h à 14h30 et 16h30 à 21h30

vendredi : 15h à 21h30 samedi: 8h à 21h30.



## belle, belle, belle... jusqu'au bout des ongles

Ce pourrait être la promesse d'Emily Fosset qui a ouvert son salon au début de l'été.

Spécialisée dans la beauté des ongles (nail art avec déco, pose de strass... c'est dans l'air du temps) elle l'est aussi dans les soins comme la réparation d'ongles ou la pose de pansements soie. Pour ce faire, elle utilise de nouvelles méthodes pour la pose de vernis ou pour garder de beaux ongles au naturel.

Plus rare, elle ne s'attaque pas seulement aux mains : les pieds aussi sont de son ressort. Gommage, exfoliation, massages, soins émoullissants spécial callus, tout ce qu'il faut pour prendre ses pieds en mains.

Emily utilise des produits spécifiques, en vente dans le salon, et assure un conseil de qualité.

Petits plus : on peut aussi choisir de jolis bijoux en perles de Swarovsky sur mesure et à sa fantaisie.

À noter ; chaque samedi son salon est ouvert à Sandra,

réflexologue plantaire, qui reçoit sur RV.

### Pronails Premium Salon

57 avenue du général de Gaulle à Ozoir tel : 01 60 34 19 41

Ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 19h et samedi jusqu'à 18h  
Carte de fidélité, réduction de 20% pour les moins de vingt ans et de 10% pour les anniversaires.



## CIRCUITS-COURTS

du producteur au consommateur

www.circuits-courts.com

Samedi 15 novembre de 9h à 18h  
Dimanche 16 novembre de 9h à 13h  
à Roissy-en-Brie

Maison du Temps Libre

Vous pourrez y découvrir et déguster des vins d'Alsace, de Champagne, de Bourgogne, de Loire, du Rhône, du Bordelais, du Pineau des Charentes, du miel, du foie gras, des confitures, des huîtres, des caissettes de porc et d'agneau, des volailles...

FLEXIBLES STANDARDS, SPECIFIQUES OU SUR MESURE



Laissez-vous guider  
vers la technologie

TITEFLEX

CERTIFICATION  
ISO 9002

FLEXIBLES Ame : PTFE

Tresses : INOX, KYNAR®, NOMEX®, KEVLAR • Convolutés & extrudés • Extrolutés  
Raccords : STANDARDS & SPECIAUX  
DN : 3 à 100mm • PN : 10 à 660 bars  
Température : -73° à +260°C

Titeflex®

B.P. 73 - 77833 OZOIR-LA-FERRIERE CEDEX  
Tél. : 01 60 18 52 00 - Fax : 01 64 40 23 37